Comptabilité matières de biocarburants en usine exercée de raffinage (1)

MOIS de					
Usine exercée n°		(désignation et adresse complète)			
Système Durabilité (2)	☐ Système national	N° d'adhésion			
	☐ Schéma volontaire	Nom du schéma	N° d'adhésion		
Biocarburant (3)					
☐ BIO-ETHANOL	☐ BIO-METHANOL	☐ BIO-TAEE	☐ BIO-ESSENCE	☐ EMAG	☐ EEAG
☐ BIO-ETBE	☐ BIO-MTBE	☐ BIO-TAME	☐ BIO-ISOOCTANE	☐ BIO-GAZOLE	
Matières premières (4)					
☐ II A - Reprises à l'annexe II de l'arrêté du 29 juin 2018 autres que plantes oléagineuses			☐ II B - Reprises à l'annexe II de l'arrêté du 29 juin 2018 : plantes oléagineuses		
☐ III - Reprises à l'annexe III de l'arrêté du 29 juin 2018 (5)			☐ IV - Reprises à l'annexe IV de l'arrêté du 29 juin 2018		
☐ V - Reprises à l'annexe V de l'arrêté du 29 juin 2018 : graisses animales C1/C2 (5)			☐ V - Reprises à l'annexe V de l'arrêté du 29 juin 2018 : huiles de cuisson usagées (5)		
☐ C3 - Graisses animales de catégorie C3					
(5) Unité de production reconnue au titre du double comptage (6)		☐ OUI	☐ NON		

Date	Entrées (7)					Sorties (7)				Stock final (7)
	Volume à T°C (tous produits)	Volume équivalent % de référence à T°C (dérivés bio-éthanol et bio-méthanol)	% renouvelable (ETBE)	Volume dénaturant à T°C (éthanol) Si dénaturation	Référence	Volume à T°C (tous produits)	Volume équivalent % de référence à T°C (dérivés éthanol et méthanol)	% renouvelable (ETBE)	Volume à 15°C (éthanol)	Volume à T°C
(a)	(b) (8) (9)	(c) (10)	(d) (11)	(e) (12)	(f) (13)	(g) (14)	(h) (10)	(i) (11)	(j) (15)	(k)
Total										